

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ SAINT-CYRILLE-DE-LESSARD
COMTÉ DE MONTMAGNY-L'ISLET**

Séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Cyrille-de-Lessard, comté de Montmagny-L'Islet, convoquée par **AVIS ÉLECTRONIQUE** et tenue à l'Édifice municipal, ce **lundi, 1^{er} juin 2015** à 20 :00 heures.

Étaient présents :

Madame	Sonia Laurendeau	Messieurs	Pierre Dorval Serge Guimond Clermont Bélanger Roger Lapierre Nelson Cloutier
--------	------------------	-----------	--

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence de Monsieur Luc Caron, maire.

1. Ouverture de la séance

Monsieur le maire ouvre la séance en faisant part aux personnes qui assistent à la séance des points à l'ordre du jour.

2. Ordre du jour

2.1 Acceptation

116-06-2015

Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par : Monsieur Pierre Dorval
Appuyé par : Madame Sonia Laurendeau
Et unanimement résolu : -

QUE l'ordre du jour soit accepté en ajoutant les points suivants :

- 5.2 Pompier volontaire/Candidature/William Cloutier
- 6.3 Gravier incluant transport/Demande de prix

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance
- 2. Ordre du jour
 - 2.1 Acceptation
- 3. Procès-verbal/4 mai 2015
 - 3.1 Acceptation
- 4. Administration
 - 4.1 Conciliation bancaire/Acceptation
 - 4.2 Tremblay, Bois, Mignault, Lemay, avocats/Service Première Ligne/Facture
 - 4.3 Règlement #403-2015 déléguant certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats/Adoption
 - 4.4 Informatique IDC/Copie de sauvegarde/Prix
- 5. Service incendie
 - 5.1 Citerne/Réparation/chemin Lessard Est
- 6. Réseau routier
 - 6.1 Fauchage des chemins/Demande de prix
 - 6.2 Travaux à faire

7. Aqueduc, Égouts et Assainissement des eaux usées (suivi)
 - 7.1 Diane Gervais, architecte/Facture
 - 7.2 Réunion publique d'information/juillet 2015
 - 7.3 Tremblay, Bois, Mignault, Lemay, avocats/Facturation
 - 7.3.1 Règlement d'emprunt
 - 7.3.2 Rue du Cimetière
 - 7.3.3 Expropriation
 - 7.3.4 Appel d'offres/Surveillance des travaux
 - 7.4 Appel d'offres/Contrôle qualitatif des matériaux/Comité de sélection/Nomination
 - 7.5 Appel d'offres/Ouverture des soumissions
 - 7.5.1 Travaux de construction du réseau/Report 8 juin 2015-11h00
 - 7.5.2 Surveillance des travaux/Report au 10 juin 2015-11h00
8. Aménagement, urbanisme et développement
 - 8.1 Nicolas Lamontagne/Subvention/Règlement 402-2015
 - 8.2 Guylaine Fournier/Subvention/Règlement 402-2015
9. Loisirs et culture
 - 9.1 Chapelle Lac-des-Plaines/Réparations
10. Subvention, cotisation & appui
 - 10.1 Les Nouveaux Sentiers de la MRC de L'Islet/Voyage-2016
11. Varia
12. Comptes payés et à payer
 - 12.1 Acceptation
13. Période de questions
14. Levée de la séance

3. Procès-verbal/4 mai 2015

3.1 Acceptation

117-06-2015

Procès-verbal/4 mai 2015.

Il est proposé par : Monsieur Clermont Bélanger

Appuyé par : Monsieur Serge Guimond

Et unanimement résolu : -

QUE le procès-verbal du 4 mai 2015 soit accepté en corrigeant manuellement la résolution 096-05-2015 Travaux de voirie de la façon suivante :

- Chemin Lessard Ouest : 4 voyages de gravier 0 ¾ au lieu de 11
- Ajouter chemin Lessard Est : 7 voyages de gravier 0 ¾

4. Administration

4.1 Conciliation bancaire/Acceptation

Ce point est à reporter à une séance ultérieure.

4.2 Tremblay, Bois, Mignault, Lemay, avocats/Service Première Ligne/Facture

118-06-2015

Tremblay, Bois, Mignault, Lemay, avocats/Service Première Ligne/Facture.

Il est proposé par : Monsieur Roger Lapierre

Appuyé par : Monsieur Serge Guimond

Et unanimement résolu : -

D'accepter la facture de Tremblay, Bois, Mignault, Lemay, avocats au montant de 576.95\$ avec taxes représentant le premier versement de l'année pour le Service Première Ligne.

4.3 Règlement #403-2015 déléguant certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats/Adoption

119-06-2015

Règlement #403-2015 déléguant certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats/Adoption.

Il est proposé par Monsieur Pierre Dorval, appuyé par Monsieur Nelson Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter, tel que décrit, le règlement 403-2015 déléguant certains pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats.

RÈGLEMENT NUMÉRO 403-2015

DÉLÉGUANT CERTAINS POUVOIRS D'AUTORISER DES DÉPENSES ET DE PASSER DES CONTRATS

SÉANCE ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Cyrille-de-Lessard, tenue le 1^{er} juin 2015, à 20 :00 heures, à l'endroit ordinaire des séances du conseil, à laquelle assemblée étaient présents :

SON HONNEUR LE MAIRE : MONSIEUR LUC CARON

Les membres du conseil :

Madame	Sonia Laurendeau
Messieurs	Pierre Dorval Serge Guimond Clermont Bélanger Roger Lapierre Nelson Cloutier

ATTENDU QUE le Code municipal du Québec accorde aux municipalités locales le pouvoir d'adopter des règlements pour déléguer à tout fonctionnaire ou employé de la municipalité le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la municipalité;

ATTENDU QUE le conseil considère qu'il est dans l'intérêt de la municipalité, pour assurer son bon fonctionnement, qu'un tel règlement soit adopté;

ATTENDU QU' un avis de présentation a été régulièrement donné le 26 mai 2015;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Dorval, appuyé par Monsieur Nelson Cloutier et résolu : -

QUE le présent règlement soit adopté.

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le pouvoir d'autoriser les dépenses et de passer les contrats au nom de la municipalité spécifiquement prévus au présent règlement est délégué au directeur général.

ARTICLE 3

Les dépenses et les contrats pour lesquels le directeur général se voit déléguer des pouvoirs au nom de la municipalité sont les suivants :

- a) La location ou l'achat de marchandises ou de fournitures de bureau pour un montant maximum de 5 000\$;
- b) Les dépenses liées à l'exécution de travaux de réparation ou d'entretien qui ne sont pas des travaux de construction ou d'amélioration au sens de la *Loi sur les travaux municipaux (L.R.Q., c.T-14)* pour un montant maximum de 5 000\$ par dépense ou contrat;
- c) Les dépenses pour la fourniture de services professionnels pour un montant maximum de 5 000\$ par dépense ou contrat.

ARTICLE 4

Le directeur général a le pouvoir de passer les contrats nécessaires pour exercer la compétence qui lui est dévolue par le présent règlement, le tout au nom de la municipalité.

ARTICLE 5

Toute autorisation de dépense accordée en vertu du présent règlement doit, pour être valide, faire l'objet d'un certificat du secrétaire-trésorier indiquant qu'il y a pour cette fin des crédits suffisants.

ARTICLE 6

Les règles d'attribution des contrats par la municipalité s'appliquent, compte tenu des adaptations nécessaires, à un contrat accordé en vertu du présent règlement. Toutefois, dans le cas où il est nécessaire que le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire donne son autorisation à l'adjudication d'un contrat à une autre personne que celle qui a fait la soumission la plus basse, seul le conseil peut demander cette autorisation au ministre.

ARTICLE 7

Le directeur général qui accorde une autorisation de dépense ou un contrat l'indique dans un rapport qu'il transmet au conseil à la première séance ordinaire tenue après l'expiration d'un délai de vingt-cinq jours suivant l'autorisation.

ARTICLE 8

Le paiement associé aux dépenses et aux contrats conclus conformément au présent règlement peut être effectué par le directeur général sans autre autorisation, à même les fonds de la municipalité, et mention de tel paiement doit être indiquée dans le rapport qu'il doit transmettre au conseil conformément à l'article 961.1 du *Code municipal*.

ARTICLE 9

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Luc Caron
Maire

Josée Godbout
Directrice générale et sec.-trésorière

4.4 Informatique IDC/Copie de sauvegarde/Prix

CONSIDÉRANT QUE le mode de copie de sauvegarde des données de la municipalité est désuet;

CONSIDÉRANT QUE deux modes de copie de sauvegarde proposés par Informatique IDC ont été étudiés soit une sauvegarde en ligne ou une sauvegarde sur disque dur externe;

IL EST, PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Monsieur Serge Guimond

Appuyé par : Monsieur Nelson Cloutier

Et unanimement résolu : -

DE choisir le mode de copie de sauvegarde en ligne lequel est beaucoup plus sécuritaire car la copie est prise une fois par jour sur un serveur externe.

QUE les frais seront de 42.99\$ par mois sans taxes.

D'accepter les coûts d'installation au montant de 65\$ sans taxes.

5. Service incendie

5.1 Citerne/Réparation/chemin Lessard Est

121-06-2015

Service incendie/Citerne/Réparation/chemin Lessard Est.

CONSIDÉRANT QUE la citerne située au 30, chemin Lessard Est est considérablement endommagée.

IL EST, PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Monsieur Roger Lapierre

Appuyé par : Monsieur Serge Guimond

Et unanimement résolu : -

DE réparer la citerne dans les meilleurs délais.

5.2 Pompier volontaire/Candidature/William Cloutier

122-06-2015

Service incendie/ Pompier volontaire/Candidature/William Cloutier.

CONSIDÉRANT le désir de Monsieur William Cloutier à faire partie de la brigade de pompiers volontaires de la municipalité de Saint-Cyrille-de-Lessard;

CONSIDÉRANT l'intérêt, la motivation et l'engagement à suivre les cours obligatoires pour pouvoir intervenir lors d'un incendie;

IL EST, PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Monsieur Clermont Bélanger

Appuyé par : Monsieur Pierre Dorval

Et résolu à la majorité des conseillers excluant M. Nelson Cloutier, conseiller qui ne prend pas part à cette décision :-

D'accepter la candidature de M. Cloutier à titre de pompier volontaire.

DE faire l'achat de l'équipement nécessaire pour vêtir adéquatement M. Cloutier lors d'une intervention.

6. Réseau routier

6.1 Fauchage des chemins/Demande de prix

123-06-2015

Réseau routier/Fauchage des chemins/Demande de prix-2015.

CONSIDÉRANT QU'il y a des travaux de fauchage de bordures de chemins à exécuter dans la Municipalité de Saint-Cyrille-de-Lessard;

IL EST, PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Madame Sonia Laurendeau

Appuyé par : Monsieur Nelson Cloutier

Et unanimement résolu : -

QUE des offres de services soient demandées auprès de **deux (2) entreprises locales** spécialisées pour ces travaux.

6.2 Travaux à faire

124-06-2015

Réseau routier/Travaux de voirie prioritaire.

Monsieur Nelson Cloutier énumère une série de travaux à effectuer aux chemins municipaux.

- Route Harrower : Nettoyage de fossés
- Cours d'eau Carlos : Ponceau à changer
- Chemin Lessard Est : Ponceau à changer
Nettoyage de fossés
- Chemin Lessard Ouest : Nettoyage de fossés
- Chemin Lac-des-Plaines : Ponceau
- Rue Lord : Abaisser les grilles d'égouts
- 5^e Rang Est : Plaque d'asphalte à réparer
- Dépôt : 20 voyages de gravier 0 ¾
- Chemin Lac-des-Plaines, Lessard Est,
5^e Rang et route Harrower : Nivelage
- Achat de tuyaux de ciment : 16 x 8pi. 18 pces
8 x 8pi. 15 pces

6.3 Gravier incluant transport/Demande de prix

125-06-2015

Réseau routier/Gravier/Achat/Demande de prix.

CONSIDÉRANT QUE cela nécessite du rechargement granulaire pour l'entretien des chemins de gravier dans la municipalité;

IL EST, PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Monsieur Serge Guimond

Appuyé par : Madame Sonia Laurendeau

Et unanimement résolu : -

DE procéder à un appel d'offres auprès de deux entrepreneurs locaux qui offrent le service de vente et de transport de gravier.

7. Aqueduc, Égouts et Assainissement des eaux usées (suivi)

7.1 Diane Gervais, architecte/Facture

126-06-2015

Aqueduc, Égouts et Assainissement des eaux usées/ Diane Gervais, architecte/Facture.

Il est proposé par : Madame Sonia Laurendeau

Appuyé par : Monsieur Nelson Cloutier

Et unanimement résolu : -

D'accepter la facture d'honoraires professionnels fournis au montant de 3 219.66 \$ incluant les taxes.

7.2 Réunion publique d'information/juillet 2015

Monsieur le maire informe l'assistance qu'il y aura la planification d'une réunion d'information publique qui aura lieu au mois de juillet prochain

avec tous les intervenants réunis soit l'entrepreneur, le surveillant, les consultants et le MTQ. Dès que la date sera connue, elle sera publiée dans le journal le Cyri-Lien et diffusée par le biais d'une lettre circulaire à la population.

7.3 Tremblay, Bois, Mignault, Lemay, avocats/Facturation

7.3.1 Règlement d'emprunt

127-06-2015

Aqueduc, Égouts et Assainissement des eaux usées/Tremblay, Bois, Mignault, Lemay, avocats/Règlement d'emprunt.

Il est proposé par : Monsieur Serge Guimond

Appuyé par : Monsieur Pierre Dorval

Et unanimement résolu : -

D'accepter la facture d'honoraires pour services professionnels rendus au montant de 1 121.01\$ dans le dossier du règlement d'emprunt.

7.3.2 Rue du Cimetière

128-06-2015

Aqueduc, Égouts et Assainissement des eaux usées/Tremblay, Bois, Mignault, Lemay, avocats/rue du Cimetière.

Il est proposé par : Madame Sonia Laurendeau

Appuyé par : Monsieur Nelson Cloutier

Et unanimement résolu : -

D'accepter la facture d'honoraires pour services professionnels rendus au montant de 2 192.69\$ dans le dossier de régularisation des titres de propriété de la rue du Cimetière.

7.3.3 Expropriation

129-06-2015

Aqueduc, Égouts et Assainissement des eaux usées/Tremblay, Bois, Mignault, Lemay, avocats/Expropriation.

Il est proposé par : Monsieur Clermont Bélanger

Appuyé par : Monsieur Serge Guimond

Et unanimement résolu : -

D'accepter la facture d'honoraires pour services professionnels rendus au montant de 5 500\$ dans le dossier d'expropriation pour l'aqueduc.

7.3.4 Appel d'offres/Surveillance des travaux

130-06-2015

Aqueduc, Égouts et Assainissement des eaux usées/Tremblay, Bois, Mignault, Lemay, avocats/Appel d'offres/Surveillance des travaux.

Il est proposé par : Madame Sonia Laurendeau

Appuyé par : Monsieur Nelson Cloutier

Et unanimement résolu : -

D'accepter la facture d'honoraires pour services professionnels rendus au montant de 5 170.09\$ dans le dossier de l'appel d'offres pour la surveillance des travaux.

7.4 Appel d'offres/Contrôle qualitatif des matériaux/Comité de sélection/Nomination

131-06-2015

Aqueduc, Égouts et Assainissement des eaux usées/ Contrôle qualitatif des matériaux/Comité de sélection/Nomination.

CONSIDÉRANT que la Municipalité fait réaliser des travaux d'aqueduc, d'égouts, de voirie et d'assainissement des eaux usées sur son territoire;

CONSIDÉRANT la nécessité dans le cadre de ces travaux d'effectuer le contrôle qualitatif des matériaux par une firme experte en la matière;

CONSIDÉRANT QUE, de par sa résolution 113-05-2015, un appel d'offre va être lancé et qu'un comité de sélection doit être nommé pour l'analyse des soumissions;

IL EST, EN CONSÉQUENCE

Proposé par : Monsieur Serge Guimond

Appuyé par : Monsieur Nelson Cloutier

Et résolu unanimement :

DE NOMMER madame Josée Godbout, directrice générale et secrétaire-trésorière, à titre de responsable de cet appel d'offres;

DE NOMMER les personnes suivantes à titre de membres du Comité de sélection qui seront responsables d'analyser les soumissions reçues : mesdames Carole St-Hilaire, Josée Godbout et monsieur François Beaudoin, ingénieur de la firme BPR inc.

7.5 Appel d'offres/Ouverture des soumissions

7.5.1 Travaux de construction du réseau/Report 8 juin 2015-11h00

À titre informatif, Monsieur le maire explique que la date d'ouverture des soumissions prévue le 29 mai 2015 a été reportée au 4 juin et puis au 8 juin 2015 dû à l'émission et publication de trois addendas.

7.5.2 Surveillance des travaux/Report au 10 juin 2015-11h00

À titre informatif, Monsieur le maire explique que la date d'ouverture des soumissions prévue le 5 juin 2015 a été reportée au 10 juin 2015 dû à l'émission et publication de deux addendas.

8. Aménagement, urbanisme et développement

8.1 Nicolas Lamontagne/Subvention/Règlement 402-2015

132-06-2015

Aménagement, urbanisme et développement/ Subvention/Règlement 402-2015-Nicolas Lamontagne

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Nicolas Lamontagne est propriétaire de la résidence sise au 20, chemin Lessard Ouest à St-Cyrille-de-Lessard;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Lamontagne demande de bénéficier de la subvention prévue au *Règlement 402-2015 pourvoyant à l'établissement d'un programme de revitalisation pour favoriser la rénovation et la construction de résidences*;

IL, EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Madame Sonia Laurendeau

Appuyé par : Monsieur Nelson Cloutier

Et unanimement résolu : -

D'accepter la demande de M. Lamontagne étant donné qu'il remplit les conditions stipulées à ce programme.

QUE cette subvention lui sera versée uniquement si à la fin des travaux l'évaluation municipale a été majorée de 10 000\$ et plus.

QUE cette acceptation ne le dispense pas d'obtenir de l'inspecteur en bâtiment tout permis nécessaire à la réalisation des travaux.

8.2 Guylaine Fournier/Subvention/Règlement 402-2015

133-06-2015

Aménagement, urbanisme et développement/ Subvention/Règlement 402-2015-Guylaine Fournier

CONSIDÉRANT QUE Madame Guylaine Fournier est propriétaire de la résidence sise au 282, rue du Cimetière à St-Cyrille-de-Lessard;

CONSIDÉRANT QUE Madame Fournier demande de bénéficier de la subvention prévue au *Règlement 402-2015 pourvoyant à l'établissement d'un programme de revitalisation pour favoriser la rénovation et la construction de résidences*;

IL, EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Monsieur Serge Guimond
Appuyé par : Monsieur Clermont Bélanger
Et unanimement résolu : -

D'accepter la demande de Mme Fournier étant donné qu'elle remplit les conditions stipulées à ce programme.

QUE cette subvention lui sera versée uniquement si à la fin des travaux l'évaluation municipale a été majorée de 10 000\$ et plus.

QUE cette acceptation ne la dispense pas d'obtenir de l'inspecteur en bâtiment tout permis nécessaire à la réalisation des travaux.

9. Loisirs et culture

9.1 Chapelle Lac-des-Plaines/Réparations

134-06-2015

Loisirs et culture/Chapelle Lac-des-Plaines/Réparations.

Il est proposé par : Monsieur Serge Guimond
Appuyé par : Monsieur Pierre Dorval
Et unanimement résolu : -

DE finaliser les travaux de réparations de la Chapelle tels que, peinture des galeries, réparation et peinture des fenêtres.

10. Subvention, cotisation & appui

10.1 Les Nouveaux Sentiers de la MRC de L'Islet/Voyage-2016

135-06-2015

Les Nouveaux Sentiers de la MRC de L'Islet/Voyage-2016.

CONSIDÉRANT QUE cet organisme communautaire entaide les personnes âgées de 18 ans et plus vivant avec une problématique de santé mentale;

CONSIDÉRANT QU'elle organise un voyage pour un groupe de 12 personnes en Ontario;

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire, elle sollicite la municipalité de participer financièrement à sa réalisation;

IL EST, PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Monsieur Serge Guimond
Appuyé par : Monsieur Clermont Bélanger
Et unanimement résolu : -

D'acquiescer à cette demande et d'offrir un appui financier au montant de 100\$.

11. Varia.

Aucun point n'est ajouté.

12. Comptes payés et à payer.

12.1 Acceptation

136-06-2015

Acceptation des comptes.

Il est proposé par : Monsieur Clermont Bélanger

Appuyé par : Madame Sonia Laurendeau

Et unanimement résolu : -

D'adopter la liste des comptes payés et à payer datée du 1^{er} juin 2015 au montant total de 79 232.96\$.

QUE cette liste de comptes est disponible pour consultation au bureau administratif de la municipalité situé à l'Édifice municipal.

Certificat de disponibilité de crédit

La secrétaire-trésorière certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement de ces comptes.

13. Période de questions.

Des réponses ont été fournies aux questions posées.

14. Levée de la séance.

137-06-2015

Levée de la séance.

Il est proposé par Monsieur Nelson Cloutier que la séance soit levée. Il est 21h00.

Luc Caron, maire

Josée Godbout, sec.-trésorière